

La fée électricité ou le gaz

Dans le secteur de l'énergie c'est la guerre entre gaziers et électriciens. Chaque fournisseur fait un gros lobbying pour peser sur la réglementation environnementale 2020 (RE 2020), qui influencera le choix du mode de chauffage des logements neufs français.

L'enjeu est important. Il se construit près de 400.000 logements neufs par an en France. Le dernier texte sur le sujet, en 2012, a fait reculer l'électrique dans le chauffage au profit du gaz, qui détient environ 70% du marché des logements collectifs neufs. L' électrique veut reprendre des parts de marché.

Très technique, le débat porte sur le calcul du coefficient de conversion de l'électricité en énergie primaire. Celui-ci pénalise actuellement l' électrique, alors qu'un plafond de consommation d'énergie primaire a été fixé par mètre carré et par an. EDF veut ce coefficient revu à la baisse, pour permettre le retour en force de l'électricité dans le chauffage.

Tout commence avec les fameux 50 kWh/m²/an, débattus dans les lois Grenelle. Pour être labellisés BBC (bâtiment basse consommation), un logement neuf doit avoir une consommation d'énergie maximale de 50 kWh/m²/an. Avant de rappeler la consommation du parc ancien (350 kWh/m²/an), des logements construits après 2006 (130 kWh/m²/an) et...
l'exception dont bénéficie le chauffage électrique: 250 kWh/m²/an.

Le plafond de 50 kWh/m²/an serait un objectif impossible à atteindre pour les convecteurs et radiateurs électriques.

La loi Grenelle a modulé les 50 kWh/m²/an pour « **les énergies qui présentent un bilan avantageux en termes** d'émission de gaz à effet de serre ».

Le décret d'application de la loi a exclu l'électricité car une partie de la consommation de

pointe est assumée par des centrales au fioul ou au charbon...

Equilibre des énergies s'était donné pour objectif « d'investir progressivement le champ médiatique ». en ciblant « trois ou quatre journalistes de grands médias et médias spécialisés, dix blogueurs ambassadeurs dans l'opinion publique » ainsi que des relais politiques et administratifs. Un partenariat est à mettre à son actif: l'Union sociale pour l'habitat**, assez fort de café car il ya beaucoup d'impayés dûs au chauffage électrique.

Donc vigilance:! « dès qu'un média ou un politique défendra l'adaptation de la RT 2012 au nom de l'intérêt public, des consommateurs et du mix énergétique... »

Le DPE défavorable au chauffage électrique

Equilibre des énergies déplore que le diagnostic de performance énergétique (DPE) « pénalise beaucoup plus lourdement, les logements chauffés à l'électricité que des logements similaires chauffés au gaz construits à la même époque », en raison du fait qu'il repose sur la consommation d'énergie exprimée en énergie primaire. « Pourtant ces logements électriques sont mieux isolés, présentent, aux conditions économiques actuelles, un coût d'utilisation (charges d'entretien+ abonnement(s)+ coût de(s) énergie(s)) tout-à-fait comparable, voir inférieur à celui d'un logement chauffé au gaz construit à la même période et, de surcroît, leurs émissions de CO2 sont moindres. Qui pourra convaincre le propriétaire d'un tel logement que cette surpénalisation et la dépréciation de son bien immobilier qui peut en résulter sont justes parce qu'il consomme davantage « d'énergie primaire », concept qui lui est absolument étranger? »

60 millions de consommateurs contre une publicité d'EDF

Y figure aussi un graphique (page 9) qui est repris dans une publicité d'EDF publiée dans la presse . Un graphique qui montre l'évolution des prix de différentes énergies **par rapport** à l'inflation depuis 1998 (et non le prix lui-même). Une nuance qui suscite de [vifs débats sur le forum du site Econologie.info](#), où les défenseurs du chauffage au bois mettent un [autre graphique, mis en ligne par Propellet](#), qui commercialise des « pellets » (granulés de bois...). L'INSEE d'un côté, la DGEC de l'autre.

60 millions de consommateurs a démolie cette publicité, estimant qu'EDF « court-circuite les chiffres » et qu'il est plus économique de se chauffer au gaz naturel & aussi que « l'évolution modérée du prix de l'électricité semble révolue ».

GDF (Gaz de France) a fusionné avec Suez, avant d'adopter un nouveau nom : Engie.

Lire aussi : "L'Etat-EDF"

sources : Que choisir , 60 millions de consommateurs, Selectra



■

-
-



